

---

Pour le climat, l'environnement et leurs métiers, les membres de Lignum Genève, promotion de la filière bois, demandent :

**« Pour chaque projet de bâtiment ou d'ouvrage d'infrastructure à Genève, l'alternative du bois, pouvant être mixé avec d'autres matériaux doit en principe être étudiée ».**

Réunis en Assemblée Générale les membres privés et institutionnels de Lignum-Genève, organisation faitière de l'ensemble de la filière bois allant des espaces forestiers aux divers usages du bois, dont celui de la construction, rappellent :

que face aux dégradations environnementales et aux changements climatiques se traduisant par la fonte de nos glaciers, à la fragilisation des sols et parois de nos montagnes, à la concentration de chaleur en zone urbaine trop largement bétonnée, le bois représente une composante majeure de la transition écologique ; ils demandent donc :

que pour chaque projet de constructions d'un bâtiment ou d'une infrastructures soit en général étudiée l'alternative du bois totalement ou en mixité avec d'autres matériaux et demandent aussi :

que le bois suisse ou de proximité soit utilisé dans le cadre d'une intensification des circuits courts.

#### **Exposé des motifs**

Les forêts suisses sont soumises à des réglementations légales jugées internationalement exemplaires. Sous réserve de catastrophes dans le Jura où elles ont dramatiquement souffert de la chaleur et de la sécheresse, nos forêts offrent une production généreuse, mais le prix de ce bois est insuffisant pour couvrir les charges de gestion. Sujet crucial à suivre.

On construit beaucoup à Genève pour répondre au besoin évident de logements, qui perdurera malgré la crise économique due à la pandémie, et peut-être aussi par le retour de personnes ayant été obligées de se loger à l'extérieur du canton.

De grands ensembles se réalisent. Le choix de la densification permet d'en limiter l'emprise au sol, mais suscite des réactions en faveur de formes urbanistiques apaisantes en intégrant plus souvent un environnement naturel arborisé. Les choix sont délicats, et ces questions difficiles dans la mesure où ces pressions sont le fait d'une réussite économique ayant attiré des entreprises et une partie du personnel dont elles ont besoin.

Aujourd'hui l'ambition est fortement qualitative. Elle touche directement la conception de l'habitat, son environnement naturel et social ainsi que la complémentarité des modes de transport.

---

Dans ce contexte, la filière bois peut apporter une meilleure qualité de vie avec des arborisations urbaines plus nombreuses et des constructions et équipements modernes, innovants, chaleureux et confortables.

Les chantiers recourant largement au béton sont générateurs de pollutions de l'air, de bruit et de salissures au sol. Ceux recourant au bois n'ont pas ces inconvénients. De plus la construction est beaucoup plus rapide.

Dans son plan climat, le Conseil d'État s'est engagé à améliorer le plan carbone du canton de 140'000 tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 en utilisant des matériaux bas carbone dont le bois. 1 m<sup>3</sup> de bois dans la construction permet de stocker 1 tonne de CO<sub>2</sub>. 1 poutre en bois stocke 150 Kg de bois alors qu'une poutre en aluminium émet 330 kg.

Malheureusement, l'absence de maîtrise et d'expériences de nombreux architectes et ingénieurs dans le domaine des grandes constructions en bois, l'ignorance des performances nouvelles de ce matériau, et parfois certaines procédures administratives plus contraignantes ont contribué pendant trop longtemps à dissuader les investisseurs de franchir le pas.

Pourtant, en Suisse alémanique, en Europe et dans le monde, les projets les plus ambitieux et de qualités voient de plus en plus le jour souvent associés à une vision urbanistique différente aussi.

Nous ne pouvons pas concevoir qu'un projet de la dimension du PAV et ceux d'autres nouveaux grands quartiers n'accordent pas une priorité à ce type d'approche. Il en va de même pour des infrastructures et pour le mobilier urbain élégant, chaleureux et écologiques.

Lignum-Genève rappelle que la loi genevoise sur les forêts (article 40) et son règlement d'application prévoient que les projets de construction émanant des pouvoirs publics, doivent en principe, comporter une variante bois présentée dans le cadre d'une étude de faisabilité comparative. L'application systématique de cette disposition n'a pas été constatée.

Le potentiel du secteur privé, des fonds d'investissement et caisses de pension, comportant et développant un vaste parc immobilier est considérable.

Celui des collectivités publiques n'est pas négligeable et devrait être un exemple (future patinoire, nouveau Palais de Justice, aménagements urbains)

Genève a voulu être une capitale de l'environnement en attirant la plupart des organisations internationales engagées dans ce domaine et a réussi à les faire venir.

Il est cohérent que cela se traduise ici par de larges actions concrètes en étant un acteur exemplaire et moderne du développement durable.

**Voilà pourquoi il faut, en principe, que pour chaque projet de construction de bâtiment, d'infrastructure ou de mobilier urbain l'alternative totale ou partielle du bois soit étudiée en recourant aux réserves potentielles des ressources naturelles et renouvelables des forêts les plus proches possible.**